

La meilleure expérience d'achat

Code de conduite
des fournisseurs 2021



Contenu

A propos de HL Display	2
Introduction.....	4
1.Droits de l'homme et du travail	6
2.Ethique des affaires.....	8
3.Croissance durable	10
4.Protection de l'environnement.....	12
5.Santé et sécurité	14
Annexe I.....	16
Annexe II	17

À propos de HL Display

HL est un fournisseur international de solutions en magasin ayant pour but l'amélioration de l'expérience d'achat des clients en magasins, l'amélioration de la rentabilité pour les enseignes et les distributeurs, et l'augmentation de la durabilité des solutions. Notre offre comprend des produits, des solutions de communication et de merchandising en magasin, ainsi que des systèmes d'éclairage, des présentoirs et des solutions et services de magasin sur mesure.

Les solutions HL sont installées dans plus de 295 000 magasins à travers le monde. Le siège est basé à Stockholm en Suède. Le groupe est présent sur plus de 70 marchés grâce à un réseau de vente et de distribution adapté HL couvrant 26 d'entre eux, et le reste via des partenaires distributeurs situés à travers le monde.

Nos plus grands marchés sont le Royaume-Uni, la Suède et la France, et nous servons principalement des clients dans les secteurs de l'alimentation au

détail, du non-alimentaire au détail, ainsi que des fournisseurs de produits de marque. Nos quatre sites de production sont situés en Suède, en Pologne, au Royaume-Uni et en Chine et dispose de processus industriels variés allant de la fabrication à, l'impression et l'assemblage des plastiques et des métaux. HL compte 1 045 employés et un chiffre d'affaires net de 1 594 MSEK.

HL est une filiale à 100% de la société d'investissement suédoise cotée en bourse Ratos.

Introduction

Depuis 2010, HL Display est membre du pacte mondial des Nations unies. Les dix principes du Pacte mondial sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ont fait partie intégrante de la stratégie, de la culture et des activités quotidiennes de l'entreprise.

HL croit en la responsabilité sociale et environnementale et en un comportement éthique et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. HL se développe dans une optique de durabilité à long terme, ce qui inclut également l'établissement de relations durables avec ses partenaires commerciaux. En outre, HL et ses partenaires commerciaux ont l'obligation de respecter les niveaux d'exigence élevés imposés par les normes en vigueur d'intégrité et de loyauté envers toutes les parties prenantes. Ce sont les raisons fondamentales pour lesquelles HL a créé le Code de conduite des fournisseurs.

À qui s'applique le code de conduite des fournisseurs?

Le code de conduite des fournisseurs s'applique à tous nos partenaires commerciaux qui fournissent des produits ou des services à HL, tels que les fournisseurs (et les sous-traitants s'ils sont utilisés dans le cadre de leur collaboration avec HL) et les consultants.

Conformité juridique

HL exige de tous ses partenaires commerciaux qu'ils opèrent en conformité avec les principes du code de conduite des fournisseurs et dans le respect total de toutes les lois et réglementations applicables. Le code de conduite des fournisseurs ne remplace pas la législation et si les deux sont en conflit, la législation prévaut. Si le code de conduite des fournisseurs établit une norme plus élevée que la législation existante, l'inverse s'applique. Le code de conduite des fournisseurs est en vigueur en langue anglaise. Lorsqu'il existe différentes versions linguistiques de ce document, celles-ci sont considérées comme des traductions uniquement. Le formulaire de l'annexe II peut être utilisé pour signer le code de conduite des fournisseurs.

Faire part de ses préoccupations

Si vous ou vos employés pensez que les termes du code de conduite des fournisseurs ne sont pas respectés ou que HL n'agit pas en conformité avec son propre code de conduite, nous vous encourageons à faire part de vos inquiétudes au siège de HL. Le formulaire fourni en annexe I peut également être utilisé.

Mise en œuvre et suivi

HL contrôle la mise en œuvre et le respect du code de conduite des fournisseurs. HL évaluera le respect du code de conduite des fournisseurs par ses partenaires commerciaux. HL attend de ses fournisseurs qu'ils autorisent HL, ou une tierce partie autorisée par HL et son fournisseur, à effectuer des audits et des évaluations des opérations du fournisseur en rapport avec le Code de Conduite de HL, y compris, mais sans s'y limiter, les installations du fournisseur. À la demande du fournisseur, les parties impliquées dans un tel audit doivent conclure un accord de confidentialité couvrant les circonstances de l'audit et ses conclusions.

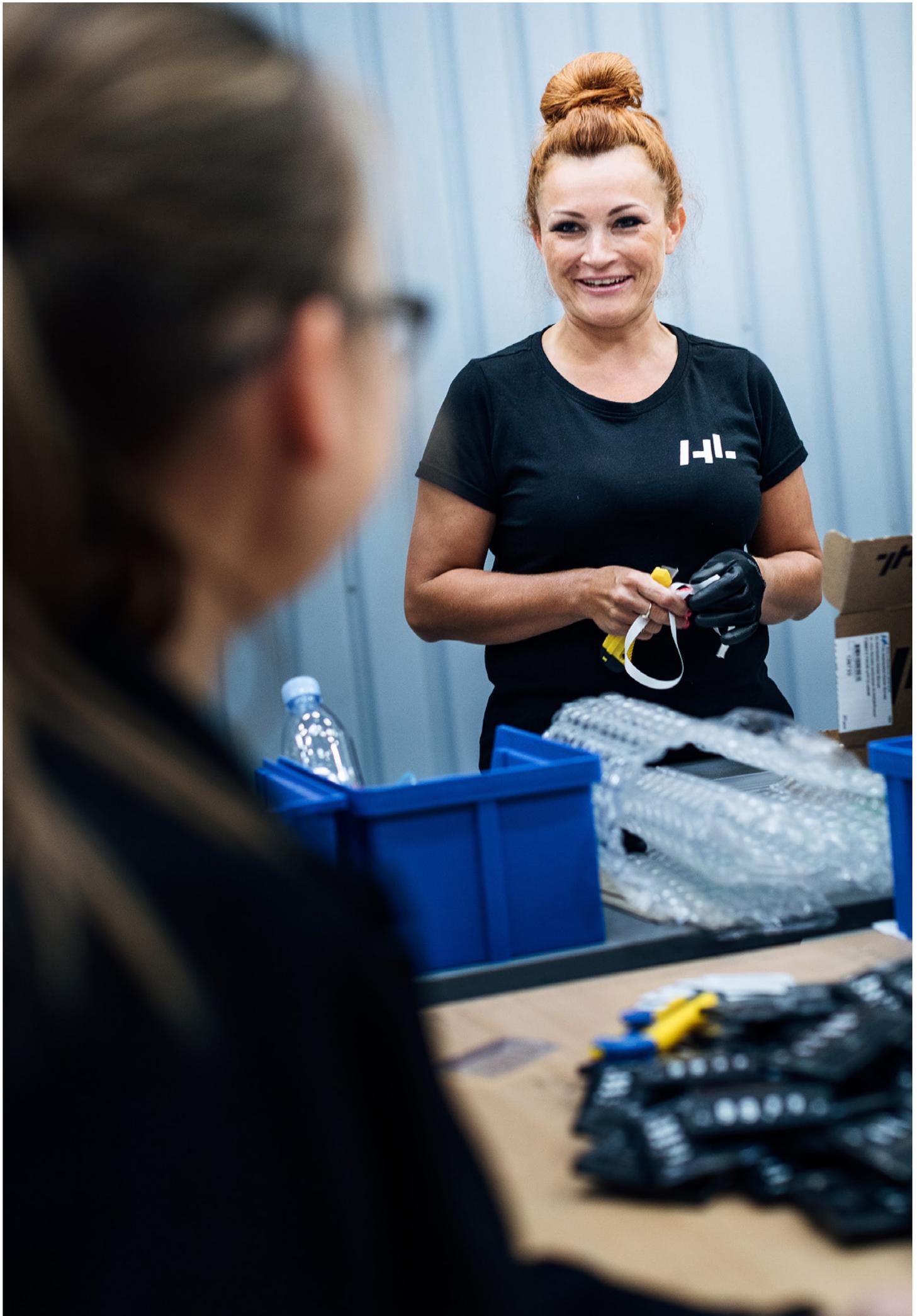
Les écarts seront traités immédiatement et toute violation du Code de conduite des fournisseurs peut compromettre la relation commerciale du partenaire commercial avec HL, jusqu'à la résiliation incluse.

1er décembre 2020



Bjorn Borgman
Président et directeur général, HL Display





1.

Droits de l'homme et du travail

1.1.

Le Fournisseur doit reconnaître les droits fondamentaux de l'homme et du travail, en particulier, condamner et s'abstenir de recourir au travail des enfants et à toute forme de travail forcé ou obligatoire, et ce faisant, s'engager à respecter les exigences des conventions n° 29, 105 et 182 de l'OIT ainsi que la loi de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) lorsqu'il fait des affaires avec les entités juridiques de HL Display au Royaume-Uni.

1.2.

Le fournisseur doit assurer un dialogue constructif avec les employés et leurs représentants désignés, ainsi que reconnaître les principes de la liberté syndicale, la protection du droit d'organisation et de négociation collective conformément aux conventions n° 87 et 98 de l'OIT.

1.3.

Le Fournisseur s'engage à assurer l'égalité des chances et la non-discrimination en traitant tous les employés et toutes les situations de manière équitable (Convention de l'OIT n° 100, 111 et 135).

1.4.

Le Fournisseur doit se conformer à la législation et aux pratiques nationales en matière de conditions de travail, notamment en ce qui concerne le temps de travail, le salaire, le paiement des heures supplémentaires, les congés payés, les avantages, la sécurité sociale, les congés publics et annuels (Code de référence GSCP).

1.5.

Le fournisseur doit se conformer aux réglementations nationales en matière de protection de la vie privée et des données personnelles. Les fournisseurs qui traitent des données personnelles pour le compte de HL Display s'engagent à respecter les exigences écrites dans la politique de confidentialité de HL Display et dans l'accord de traitement écrit entre les parties.

2. Éthique des affaires

2.1.

Le Fournisseur se conformera à toutes les législations nationales et internationales pertinentes régissant le commerce extérieur, y compris la Convention de l'OCDE de novembre 1997, incorporée dans la législation de 35 pays, ainsi que tous les autres instruments juridiques relatifs à l'interdiction de la corruption et de la criminalité économique dans le commerce extérieur, comme la Convention de l'ONU signée à Mérida en décembre 2003.

2.2.

Le Fournisseur doit éviter toute situation qui pourrait créer ou sembler créer un conflit entre les intérêts personnels de sa direction et/ou de ses employés et les intérêts de HL Display et/ou de ses employés.

2.3.

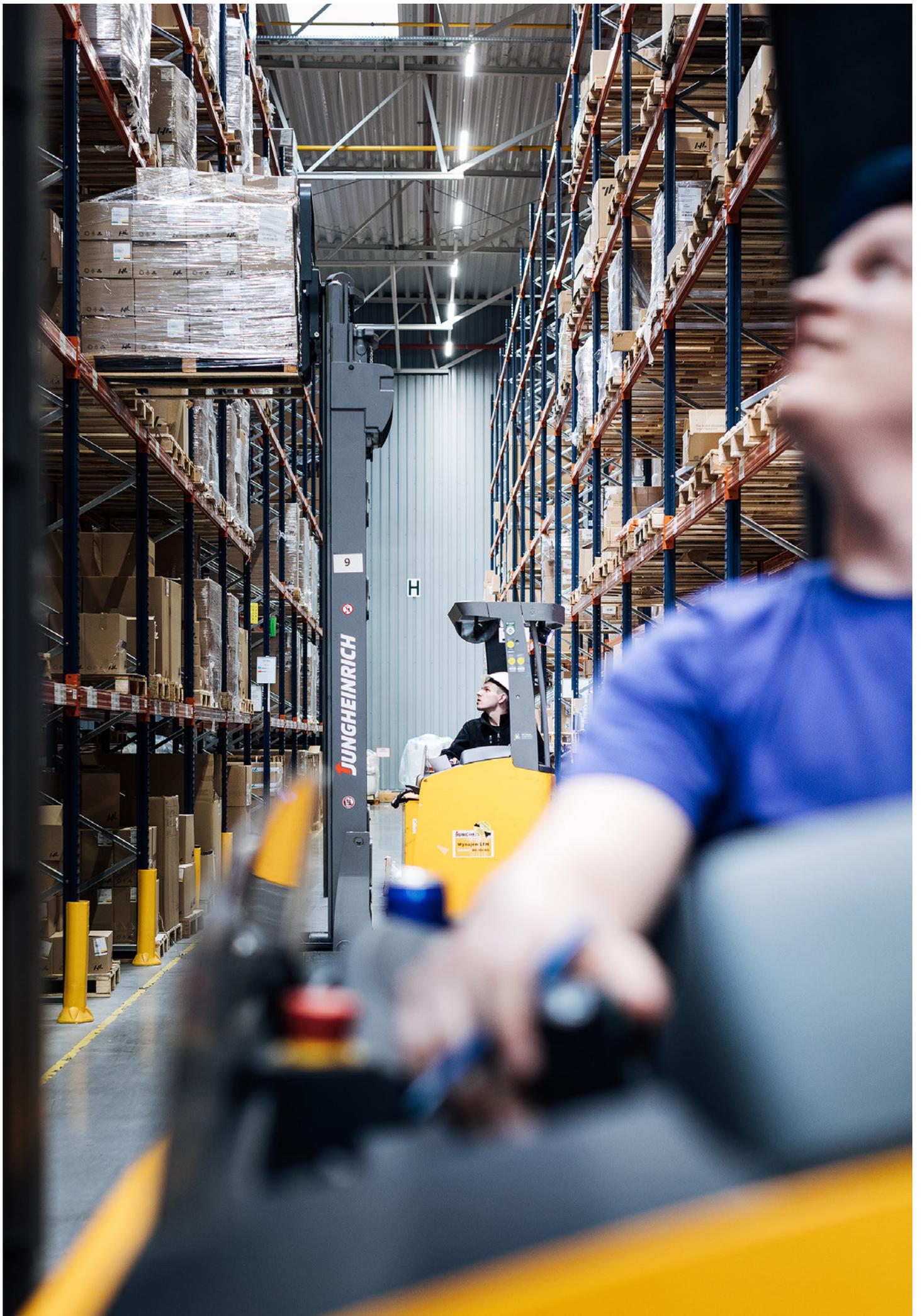
Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à ses activités commerciales, y compris les lois antitrust et les lois sur la concurrence.

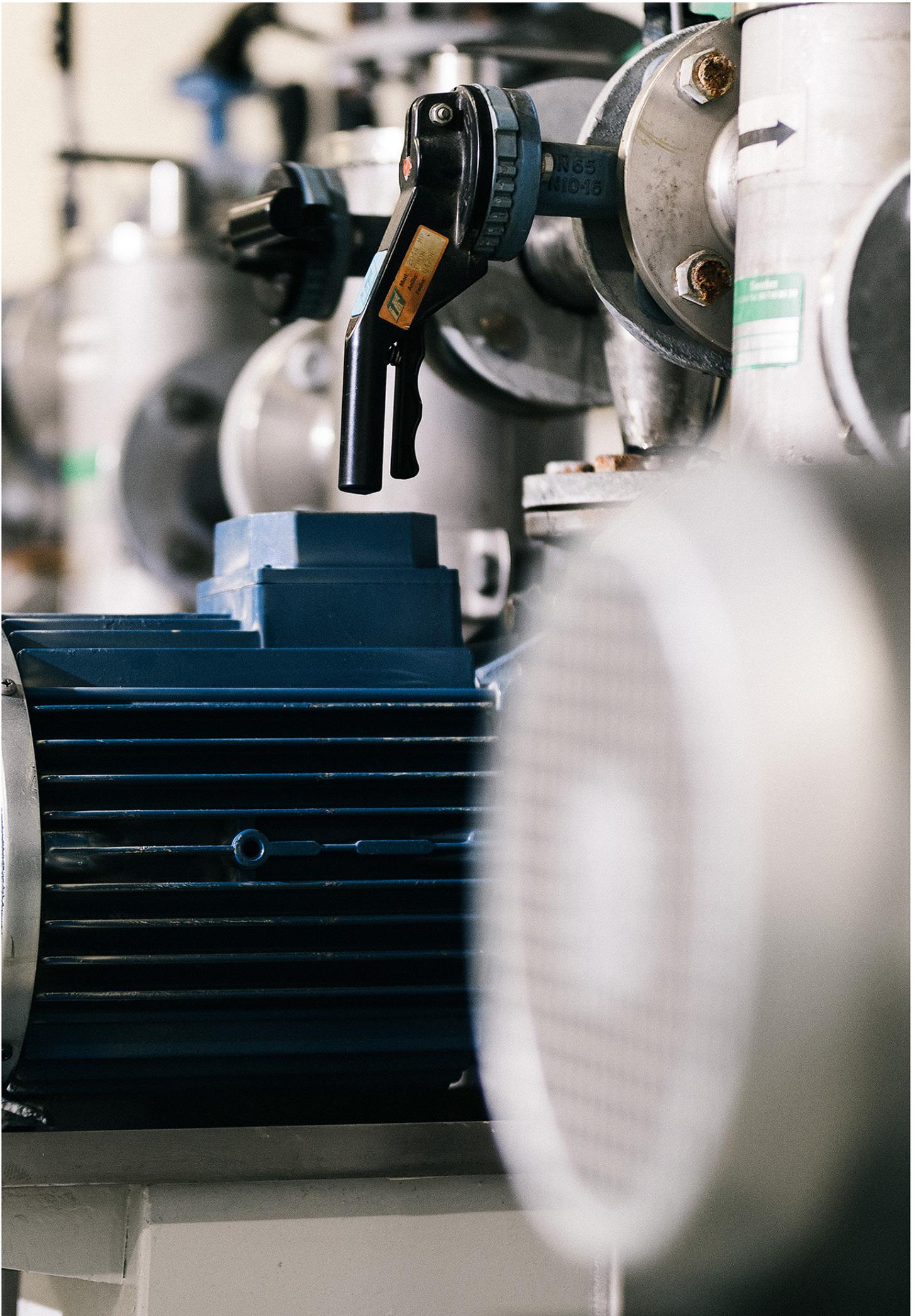
2.4.

Le Fournisseur ne doit pas, directement ou indirectement, payer, promettre de payer, autoriser le paiement ou le transfert d'argent, ou de quoi que ce soit de valeur, ou offrir une quelconque incitation, sous quelque forme que ce soit, à un employé, un représentant ou une personne liée à HL Display, pour obtenir un quelconque avantage ou bénéfice en relation avec les affaires avec HL Display.

2.5.

Le Fournisseur doit immédiatement informer HL Display dans le cas où l'un de ses employés a ou pourrait avoir une relation avec un employé de HL Display en dehors du cadre d'une relation commerciale éthique.





3.

Croissance durable

3.1.

Le fournisseur doit s'engager pleinement à améliorer en permanence la qualité de ses produits, de ses processus et de son personnel et à déployer des systèmes de gestion de la qualité.

3.2.

Le Fournisseur ayant accès à la propriété intellectuelle de HL Display doit préserver les droits de propriété intellectuelle de HL Display et respecter ceux des tiers, y compris les brevets, les droits d'auteur et les marques. Plus précisément, le fournisseur doit avoir dûment signé l'accord de non-divulgence (NDA) de HL Display.

3.3.

Le Fournisseur doit faire preuve d'un effort continu pour diminuer sa consommation d'énergie non renouvelable, réduire sa consommation d'eau et diminuer son empreinte carbone.

4.

Protection de l'environnement

4.1.

Le fournisseur doit s'assurer du respect des lois et réglementations environnementales des pays dans lesquels il opère et dans lesquels les produits sont vendus par HL.

4.2.

Le Fournisseur est responsable de la mise en place de l'organisation appropriée pour se conformer aux exigences de REACH pour les produits vendus dans l'UE et pour soutenir HL Display avec toutes les informations requises liées à l'application de la législation REACH.

4.3.

Le Fournisseur doit assurer la gestion appropriée des déchets, en minimisant continuellement leur impact sur l'environnement et en recherchant les possibilités de recyclage.

As of 1st of October 2019,
Optimal™ PET dividers are made
from recycled plastic.



0 Main warehouse
866968 OPT - AVD120B



7 332801 138938





5.

Santé et sécurité

5.1.

Le fournisseur doit travailler systématiquement avec la santé et la sécurité et s'engage à fournir un environnement de travail sûr. Les risques qui peuvent causer des accidents ou nuire à la santé et au bien-être des personnes pendant qu'elles travaillent pour HL doivent être réduits. Par conséquent, les risques en matière de santé et de sécurité au travail doivent être identifiés, évalués et gérés par un processus prioritaire d'élimination des risques, de contrôles techniques et/ou administratifs.

5.2.

Le fournisseur doit offrir un environnement de travail sûr à ses employés. Cela signifie, par exemple, que les zones de travail sont maintenues propres et exemptes de pollution, que les machines utilisées dans la production sont sûres et ne présentent aucun risque pour la santé des travailleurs, et que les instructions concernant l'utilisation de la protection individuelle et des équipements de travail sont respectées. Les équipements de protection individuelle et les équipements de travail doivent être fournis aux travailleurs. En outre, l'environnement de travail doit être bien éclairé, et la température et le bruit doivent être à des niveaux acceptables.

Lorsque le bruit dépasse les niveaux acceptables, des équipements de protection individuelle tels que des protections auditives doivent être utilisés. Toutes les unités doivent disposer de vestiaires, de toilettes et de cabinets de toilette adéquats et propres, séparés pour les hommes et les femmes.

5.3.

Le fournisseur doit stocker les matières et équipements dangereux conformément à la législation en vigueur. Il doit y avoir des sorties de secours clairement indiquées. Les sorties ne doivent pas être bloquées et doivent être bien éclairées. Tous les travailleurs doivent recevoir des informations sur les dispositifs de sécurité tels que les sorties de secours, les extincteurs, le matériel de premiers secours, etc. Un plan d'évacuation doit être affiché à chaque étage d'un bâtiment. L'alarme incendie doit être testée et des exercices d'évacuation doivent être effectués régulièrement.

5.4.

Le fournisseur doit proposer du matériel de premiers secours dans des endroits appropriés, et au moins une personne dans chaque endroit doit être formée aux premiers secours de base. Le partenaire commercial doit couvrir les coûts des soins médicaux pour les blessures subies dans ses locaux s'ils ne sont pas couverts par la sécurité sociale ou une assurance, à condition que les règles de sécurité n'aient pas été violées.

Annexe I: Signatures

HL demande au signataire autorisé/
représentant légal de votre entreprise
de lire le code de conduite HL des
fournisseurs et, en signant ci-dessous
et en apposant le sceau de l'entreprise,
le cas échéant, confirme que vous avez
compris le code de conduite HL des
fournisseurs et que vous vous y con-
formerez.

Je, soussigné, signataire autorisé/
représentant légal de l'entreprise
mentionnée ci-dessous, confirme que
l'entreprise a compris et respectera le
code de conduite HL des fournisseurs.

Lieu et date

Nom de l'entreprise

Signature.....

Nom

Fonction.....

Annexe II:

Rapport de non-conformité

Je suis conscient d'une situation qui pourrait ne pas être conforme au code de conduite HL des fournisseurs.

Description des conflits potentiels ou réels dans le cadre du code de conduite des fournisseurs:

Veillez envoyer ce rapport à:
<https://report.whistleb.com/en/start>

Lieu et date

Nom de l'entreprise

Signature.....

Nom

Fonction.....



La meilleure expérience d'achat

HL DISPLAY AB

Box 1118, Cylindervägen 18,
131 26 Nacka Strand - Suède

Tel. +46 8 683 73 00

info@hl-display.com
www.hl-display.com